

# Orientations budgétaires 2020 - 2022

# DOSSIER

**Lors du Conseil municipal du 15 octobre, ont été présentées les grandes orientations budgétaires pour la période 2020-2022. Objectif : informer en toute transparence les habitants et les membres du Conseil municipal sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer les choix politiques et financiers portant sur les grands projets à venir.**



## PIERRE SOUDRY

### 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, délégué aux Finances

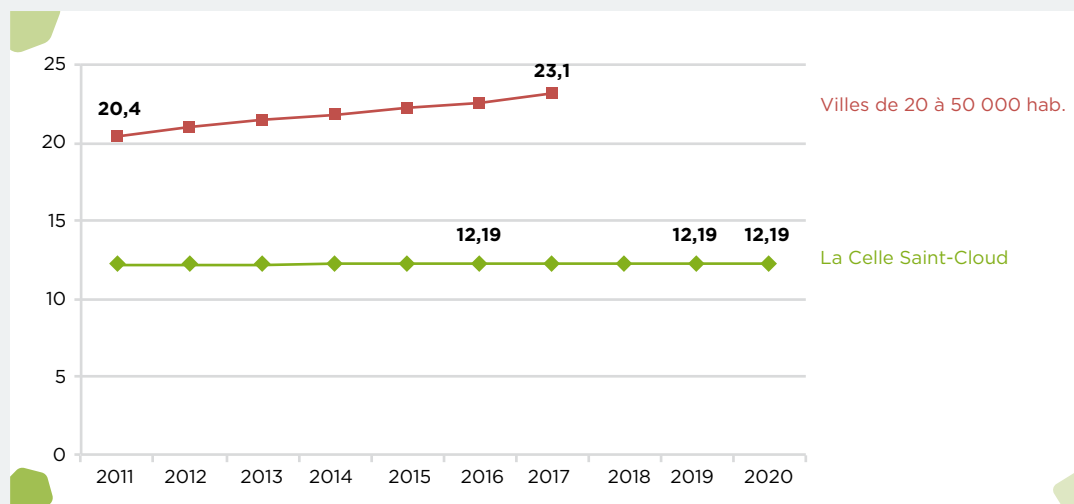


« La combinaison d'une action politique responsable et d'une prospective budgétaire réaliste, permet à notre ville de disposer d'une situation financière saine et de poursuivre sa politique de stabilité fiscale et d'amélioration des services aux habitants. Cela au moment d'engager les grands projets de profond renouvellement de notre ville, dans le respect de son environnement et de son cadre de vie. »

## Une réelle stabilité fiscale

- ✓ Des taux d'imposition sans augmentation depuis de nombreuses années
- ✓ Des taux très inférieurs à la moyenne des villes comparables

Ci-dessous, l'exemple de la stabilité du taux de la taxe foncière (12,19 %), près de 50% inférieur au taux moyen des villes comparables (23,1 %)



## Des services toujours mieux adaptés

- ✓ 2019 : ouverture d'un nouveau centre de loisirs
- ✓ 2020 : mise en place du guichet unique
- ✓ 2021 : création d'une « Maison France Services »

## Une qualité de gestion reconnue



- ✓ « une situation financière saine et une gestion maîtrisée des ressources humaines » : voir rapport de la Chambre régionale des comptes sur la commune de La Celle Saint-Cloud ci-après



**Le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de La Celle Saint-Cloud (exercices 2013 et suivants) a été présenté au Conseil municipal du 15 octobre conformément au code des juridictions financières. Voici la synthèse in extenso de la CRC. Le rapport complet est disponible sur [www.lacellesaintcloud.fr](http://www.lacellesaintcloud.fr)**

## Une situation financière saine

La capacité d'autofinancement (Caf) brute qui renseigne sur la faculté de la commune à financer par ses propres ressources l'amortissement en capital de la dette et une part des dépenses d'équipement nouvelles s'est contractée de 2013 à 2017, passant de 4,33 M€ à 2,52 M€. La baisse de la capacité d'autofinancement a principalement résulté de la baisse significative de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, passée au cours de la même période de 7,49 M€ à 4,24 M€, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Cependant, alors que ses ressources fiscales, fiscalité propre et transférée, n'ont presque pas augmenté de 2013 à 2017, la commune est parvenue grâce à ses efforts de gestion à amortir l'impact de la baisse des dotations de l'État (- 3,14 M€) sur sa Caf brute (- 1,81 M€) et ainsi à préserver son autofinancement. Aussi, sa situation financière est demeurée saine.

Son aisance financière repose d'abord sur ses ressources fiscales propres qui, en 2017, constituaient 48,9 % du montant total des produits de gestion. En raison de ses caractéristiques socio-économiques, la collectivité dispose en effet de bases fiscales élevées, nettement supérieures aux bases moyennes des communes appartenant à la même strate démographique (population comprise entre 20 000 et 50 000 habitants). La modicité des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties offre par ailleurs à la commune, en tant que de besoin, de réelles marges de manœuvre.

La situation apparaît également très favorable au regard de l'endettement. En 2017, l'encours de la dette rapporté à la population, 318 € par habitant, était ainsi près de trois fois inférieur à la moyenne des communes de taille comparable. L'importance du financement propre disponible et le montant relativement limité des investissements ont en effet permis à la commune de maintenir son besoin de financement à un niveau très limité lors de la période examinée au cours de laquelle elle n'a souscrit qu'un nouvel emprunt, en 2016, d'un montant de 2,5 M€.

Afin de faire face à la contraction de sa capacité d'autofinancement, la commune a mis en œuvre une politique d'économies de gestion qui concerne les charges générales, mais aussi les charges de personnel, par exemple en ne remplaçant pas systématiquement les agents ayant quitté leur fonction.

Afin de poursuivre cette politique de maîtrise des charges de gestion, la commune a entrepris d'identifier de nouvelles sources d'économies, en particulier avec la mise en place d'une nouvelle organisation des services et le réexamen des politiques publiques, démarche qui vise à concilier qualité du service rendu aux administrés et utilisation optimale des moyens.

Cette réflexion stratégique devra également s'inscrire dans le cadre de l'intercommunalité et du surcroît d'efficacité qui devrait en être obtenu grâce à la mutualisation des services.

## Une gestion maîtrisée des ressources humaines

La commune, dans sa gestion des ressources humaines, s'est donné les moyens d'anticiper correctement les flux, notamment les départs à la retraite, mais aussi l'impact budgétaire des nouvelles dispositions réglementaires. L'effectif permanent de la commune a ainsi été diminué d'environ 6 % depuis 2014, en vue de maîtriser la croissance de la masse salariale.

D'autre part, la durée annuelle de travail des agents, conforme à la durée réglementaire de 1 607 heures, le recours aux heures supplémentaires, ainsi que la situation en matière d'absentéisme, qui fait l'objet d'une politique de prévention, n'appellent pas d'observation.

La collectivité devra toutefois mettre en vigueur dans les délais appropriés le régime indemnitaire prévu par le décret du 20 mai 2014 tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), qui doit remplacer la totalité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

## Un budget de fonctionnement maîtrisé

### ✓ Maîtrise des dépenses

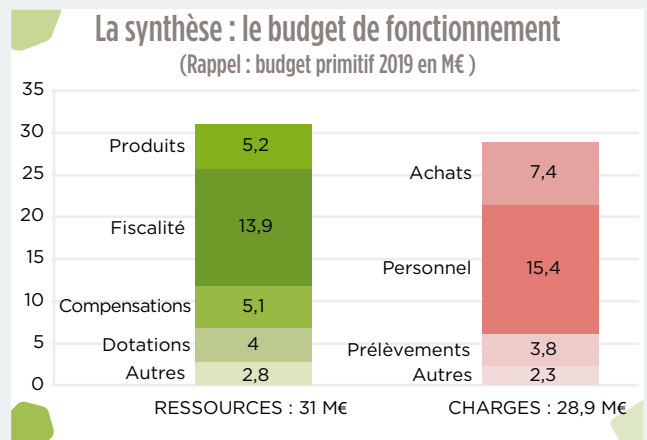
- Dépenses d'achat (rénovation thermique, régulation...)
- Dépenses de personnel

### ✓ Développement de la mutualisation

Après les communes et le Service de soins infirmiers à domicile, lancement d'une étude de mutualisation avec le Département dans le domaine social : pour la mise en place d'un guichet unique multi-services de proximité pour simplifier le parcours de l'utilisateur

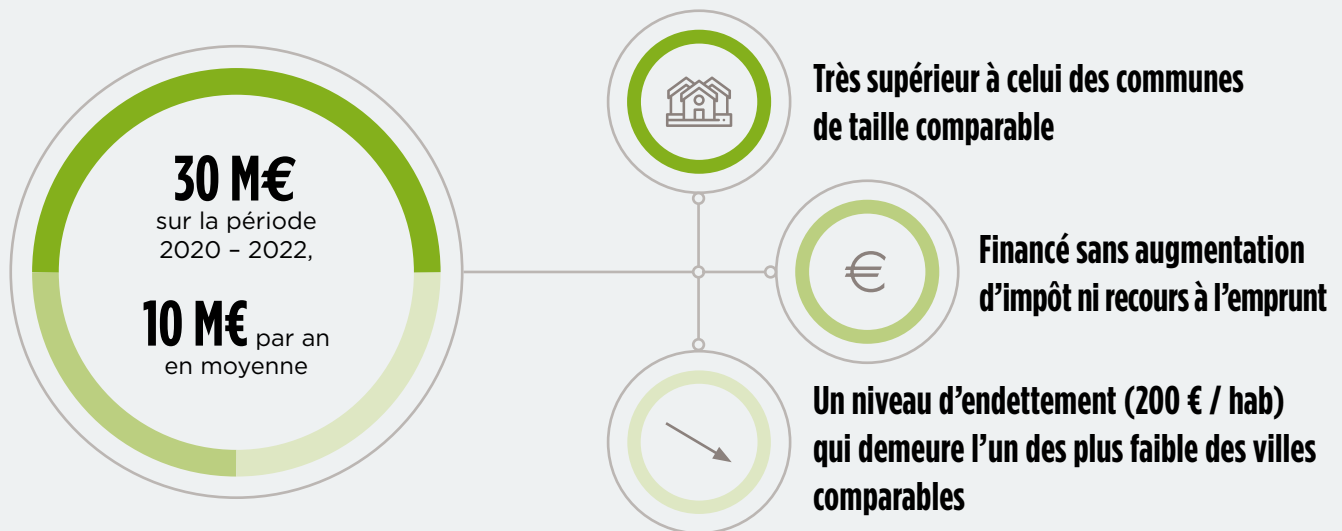
### ✓ Transfert de la compétence assainissement

à la Communauté d'agglomération



## Un budget global d'investissement très important

Un niveau budgétaire encore jamais atteint ...



... qui permet de poursuivre la rénovation de nos équipements :

3 M€ TTC par an sur la période 2020-2022 (financé à env.90 % par l'autofinancement et 10% subventionné)

Réparti entre la voirie, les espaces publics ; le patrimoine bâti, les équipements

... qui permet de développer des politiques pluriannuelles :

1 à 2 M€ TTC par an sur la période (subventionné, en moyenne, pour env. 50 %) Le schéma directeur des installations sportives (rénovation du gymnase Duchesne...), les contrats Départemental et Régional (rénovation énergétique de l'école Morel de Vindé ...), le plan mobilité (circulations douces, locations vélos ...), le plan Sécurité (extension de la vidéosurveillance...)



## ... qui permet de réussir la réalisation des Grands Projets

### LA MÉDIATHÈQUE

- ✓ Coût total estimé à 5,4 M€ TTC (construction, maîtrise d'œuvre, mobilier, informatique ...)
- ✓ Subventionné à hauteur d'environ 60 % (Ministère de la Culture, Département, Région, VGP...), le solde financé par les cessions foncières de l'opération Cœur de Ville
- ✓ Réalisation confiée à l'agence d'architecture Levisalles avec approbation à l'unanimité des suffrages exprimés lors du Conseil municipal du 18 juin dernier
- ✓ Engagement des travaux en 2021 en cohérence avec le cœur de ville.



Vue d'artiste - document non contractuel

### LE CŒUR DE VILLE

- ✓ Projet entièrement financé par les cessions foncières avec une plus-value permettant le financement des équipements publics : médiathèque, crèche, parc, voirie et opérations connexes ...
- ✓ Approbation du projet à l'unanimité des suffrages exprimés lors du Conseil municipal du 9 avril 2019
- ✓ Réalisation confiée à un aménageur dont le choix se fera en décembre 2019
- ✓ Démarrage des travaux en 2020 en lien avec la construction de la médiathèque
- ✓ Médiathèque, parvis, immeuble brasserie et rue centrale livraison en 2023
- ✓ Livraison progressive des autres lots jusqu'en 2026



Plan de masse indicatif

### LA RÉNOVATION DE BEAUREGARD

- ✓ Opération d'envergure, échelonnée sur une dizaine d'années (2021 - 2030) et visant la rénovation complète du domaine (2 800 logements, 1/3 de la ville)
- ✓ 2020 : achèvement de l'étude de faisabilité, concertation et choix d'un scénario d'aménagement
- ✓ 2021 : Démarrage des travaux



Vue d'artiste - document non contractuel